

VILLERS-ALLERAND
MONTCHENOT



Le Bulletin

Novembre 2023



Du changement au secrétariat de mairie



Comme vous le savez très certainement, 2023 a été marqué, dans notre commune, par le départ en retraite de notre secrétaire de mairie Annie-Claude Bouvier, après 30 années de dévouement et de service à notre communauté. C'est un moment important pour notre village, car nous disons au revoir à une personne qui a joué un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de notre mairie.

Depuis son arrivée, Annie-Claude a été le pilier de notre administration locale. Elle a été une référence pour les maires, les conseillers municipaux et tous les habitants de notre commune, toujours présente pour répondre à nos questions, nous guider dans nos démarches administratives et nous soutenir dans nos projets.

Maurice Ribaille, Serge Priolet, Christian Sèze, Daniel Lagain, Wily Dubos et Bernard Weiler ont tous bénéficié de ses connaissances, de son savoir-faire et de son expérience. Elle a succédé à Léopold Pancé et Gérard Descazeaux, tous deux également directeurs de l'école de Villers-Allerand, à une époque où le fonctionnement du secrétariat de la mairie était très différent.

En 30 ans, Annie-Claude a dû et a su s'adapter à de nombreux changements : déménagement de locaux, du petit secrétariat de mairie près de l'école à la nouvelle mairie avec son confort et son parc, elle a également dû se familiariser avec l'utilisation de l'informatique et l'évolution de la gestion comptable, bien que n'étant pas née avec ces technologies. Cependant, sa formation bancaire lui a toujours permis d'apprécier la manipulation des chiffres.



En plus de ses compétences professionnelles, elle a su tisser des liens solides avec les habitants de notre commune. Elle était toujours disponible et à l'écoute de nos besoins et préoccupations, ce qui a contribué à renforcer le lien social qui fait la richesse de notre communauté. Son professionnalisme, sa rigueur et sa bienveillance ont fait d'elle une personne incontournable dans notre quotidien.

Au nom de tous les habitants de notre commune, ainsi que de l'ensemble des maires et des conseillers municipaux qu'elle a côtoyés tout au long de sa carrière, nous tenons à lui exprimer toute notre gratitude et nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite remplie de bonheur et de moments de détente entourée de sa famille et de ses proches.



Depuis le 1er décembre 2022, Beverly Mousse a rejoint l'équipe municipale. Après 6 mois passés aux côtés d'Annie-Claude Bouvier, elle est, depuis le 1er Juin, notre nouvelle secrétaire de Mairie.

Dans le même temps, les horaires du secrétariat de Mairie ont été modifiés pour pouvoir répondre aux contraintes horaires du plus grand nombre de nos citoyens. Retrouvez-les en dernière page de ce bulletin.



Zoom sur ... la déclaration préalable de travaux (DP)

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire (agrandissement, aménagement de combles, changement de fenêtres, ravalement de façade ...). Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux.

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Il existe plusieurs formulaires selon le type de travaux envisagés. Vous trouverez plus d'information sur le site [service public.fr](http://service.public.fr), le secrétariat de mairie est également à votre disposition.

Le Mot du Maire

par Bernard Weiler

L'équipe municipale est en place depuis mai 2020, et ce bulletin d'information annuel nous permet donc de faire un bilan à mi-mandat.

Les travaux engagés sur le territoire de la commune sont spectaculaires : deux grands chantiers sont en cours : l'embellissement de la traversée de Montchenot et le parking la Volière, situé rue du Voisin. Un troisième devrait prendre corps en 2024, la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie avec la restructuration de la bibliothèque. Par contre un dossier est « en panne » : celui impliquant les travaux de l'Église Sainte Agathe, la Direction Régionale des Affaires Culturelles ne nous ayant pas apporté son soutien financier pour le moment.

À Montchenot, Le Grand Reims ayant terminé la rénovation des réseaux humides l'an passé, les travaux d'enfouissement des réseaux secs ont pris le relais en 2023. L'année à venir sera celle de la réalisation des trottoirs, des places de stationnement, du renouvellement de la bande de roulement et des aménagements paysagers. Un effort d'embellissement sera demandé aux riverains afin de redonner un peu d'éclat à cette artère très fréquentée. Dans le village, le parking la Volière sera terminé, nous l'espérons, en fin d'année et permettra le stationnement des véhicules et l'accès des piétons au jardin municipal. La réalisation de ce parking situé rue du Voisin est importante car il doit faciliter la circulation au cœur du village, et redonner l'usage des trottoirs aux seuls piétons. Un arrêté de limitation de circulation des véhicules de plus de 12 tonnes (hors desserte locale) a été publié et sera effectif dès la mise en place de la signalétique. En complément, un léger réaménagement du carrefour des rues du Voisin et Alphonse Hanin devrait améliorer le trafic des poids lourds.

Nous veillons aussi à ce que le Grand Reims, par le biais du pôle territorial de Rilly-la-Montagne, mène chaque année une campagne d'entretien des rues pour éviter de grosses dégradations qui obligeraient à des réfections importantes et coûteuses pour la collectivité.

Mais les travaux de voirie ne sont pas notre seule préoccupation. La vie sociale au sein du village tient également une grande place dans les objectifs du conseil municipal pour que chacun puisse s'y épanouir et s'y sentir bien.

La population s'accroît doucement mais raisonnablement et l'effectif des enfants scolarisés en maternelle est stable.

En parcourant les pages de l'édition 2023 de votre bulletin municipal, vous pourrez revivre les événements de l'année écoulée. Vous pourrez noter la qualité et la variété des animations réalisées par les associations tant sportives que culturelles. Les manifestations organisées par la municipalité et les associations sont nombreuses et se répartissent tout au long de l'année.

L'article consacré à la cérémonie du 12 novembre 2022 tient une place particulière car elle témoigne de la cohésion dans laquelle évolue l'équipe municipale, les associations communales et les habitants.

Nous souhaitons poursuivre nos projets et nos ambitions jusqu'à la fin de notre mandat et permettre ainsi une amélioration de la qualité de vie des administrés au sein de la commune.



Retour sur ...

Le 12 Novembre 1922, la commune de Villers-Allerand, représentée par son Maire Mr Marcel Hans, inaugure son Monument aux Morts. 100 ans après jour pour jour, Villers-Allerand a revécu ce moment symbolique.

Retour en images sur cette journée mémorable !

Le conseil municipal a souhaité faire de cette manifestation, une cérémonie du souvenir pour rendre un hommage aux victimes de guerres mais aussi associer les jeunes générations et ainsi assumer le devoir de mémoire. Cette démarche a été rendue possible notamment grâce à l'implication des enseignants de l'école primaire L'Orée du Bois et du collège La Source de Rilly-La-Montagne.

Le comité d'organisation a travaillé pendant un an pour mettre sur pied un programme particulièrement dense et varié : conférence sur les monuments aux Morts à la mairie, exposition de photos dans le pressoir Censier, exposition interactive de photos sur les monuments aux Morts dans le pressoir Stroebel avec la participation des élèves du collège, pièce de théâtre et exposition dans l'église Sainte Agathe, jeux anciens sur la place.

La place a été transformée pour l'occasion : rénovation du monument aux morts et de son garde-corps, installation d'un campement d'artillerie, d'un canon de 75 et son caisson, de chevaux de bois harnachés, et d'une tribune, réplique de celle de 1922.



L'implication des associations communales et des bénévoles a également été un facteur de succès : logisticiens d'un jour, chorale entonnant des chants de l'époque, associations de poilus, restauration et buvette, participants en costumes d'époque ...



Conférence de Wily Dubos, exposition interactive avec les collégiens de Rilly-La-Montagne, théâtre dans l'Église, les temps forts se sont succédés tout au long de la journée.



En fin d'après-midi une foule nombreuse est venue assister à la cérémonie du 100ème anniversaire en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires. Un piquet d'honneur du CIEC de Mourmelon, l'Harmonie de Ludes, les associations d'anciens combattants et de poilus, les chorales, les discours des élèves et des personnalités, les dépôts de gerbes ont permis une célébration empreinte de gravité et solennité.

La présence du soleil et la température clémente ont contribué à la réussite de la journée et à lui donner un éclat particulier. *Le maire tient à renouveler ses remerciements à toutes celles et à tous ceux, associations et particuliers, qui ont œuvré pour que cette journée du 12 novembre 2022, reste dans les annales de la commune comme une journée du souvenir mais aussi de l'amitié et de l'engagement citoyen.*



Les festivités de Noël

Samedi 10 décembre 2022 :
Le C.C.A.S fête Noël avec la Chorale



Quelques séances de répétitions et la chorale est entrée en scène une première fois lors du goûter de Noël du C.C.A.S. Une belle façon d'entrer dans la période des fêtes en rapprochant les générations.

Suite à cette prestation réussie, l'ensemble des habitants a pu profiter de chants de Noël lors des **illuminations** du dimanche 11 décembre 2022. Après un samedi bien chargé pour l'équipe municipale et les bénévoles, le village était réuni autour du stand de crêpes et de vin chaud tenu par l'association La Récré, prêt à admirer la mise en lumière de la Place ! Même le Père Noël était de la partie !

❖ Ho Ho Ho! ❖





Les Ateliers Zéro Déchets du Grand Reims

Samedi 4 février 2023 : Animation Tri

Samedi 15 avril : Atelier compost

Samedi 9 septembre : Jardinage au naturel



La Chasse aux oeufs de La Récré

Samedi 8 avril 2023



Le Fleurissement - Samedi 27 mai 2023

Mains vertes bénévoles, membres de l'association des jardins partagés et de l'équipe municipale, une quinzaine de personnes étaient au rendez-vous pour planter les fleurs qui embellissent chaque été notre village. Une petite matinée de labeur qui s'est clôturée par le verre de l'amitié ! Merci à tous !



Arrêt sur images

La Fête de l'Été - Samedi 1er juillet 2023



Villers en Fête - Samedi 2 et Dimanche 3 septembre 2023



Villages et Coteaux Propres - Samedi 7 octobre 2023



La Cérémonie commémorative du 11 Novembre

Vous étiez nombreux au rendez-vous Samedi 11 novembre pour honorer la mémoire de nos combattants. Une cérémonie marquée par une présence inter-générationnelle : les élèves de la classe de maternelle de Mme Bousseau, qui avaient travaillé en classe à la réalisation d'un panneau orné de colombes et de bleuets, ont interprété La Marseillaise. Ils ont été soutenus par leurs aînés, les élèves de Mme Huard, en CE2 à Rilly-La-Montagne. Les collégiens élèves de Mme Deprey ont clôturé la cérémonie par la lecture de textes travaillés en classe. De l'avis de tous, c'était une belle cérémonie commémorative !



La parole aux associations

Une année riche au Tennis-Club de Villers-Allerand Montchenot

2023 était une année anniversaire pour le Club, celle de l'inauguration du terrain intérieur ! 40 ans ! Inauguré par le Maire de l'époque Mr Lapointe. L'occasion pour les adhérents actuels de rendre hommage à l'équipe de la 1ère heure, qui a permis la construction du club et son développement, et notamment Jean-Pascal Caruel, et notre Maire actuel Bernard Weiler, des personnes passionnées et investies pendant de longues années ! Le Tennis-Club a profité de la finale de son tournoi interne, qui opposait Gilles De La Bassetière à François Grégoire, pour partager un déjeuner festif et convivial et fêter cet anniversaire comme il se doit !



Avec un dessert à la hauteur de l'évènement offert par notre boulanger Joffrey Clin !



Cette année, les 2 terrains du club ont été rénovés, démaussage, peinture des sols et des murs....de l'entretien pour le confort de tous.

L'école de Tennis a fait le plein en cette rentrée 2023-2024, jeunes débutants ou adultes souhaitant progresser, notre entraîneur William s'est adapté à tous !

La fête de Noël 2022 a été l'occasion de réunir quelques jeux, jouets et même raquettes de tennis pour en faire don au Secours Populaire, une belle action de générosité ! Merci à tous !



Renseignements et inscriptions :
tcvillersallerand@gmail.com

Des nouvelles du Club Athlétique de Villers-Allerand Montchenot

Le CAVAM a repris ses activités début septembre. Le groupe pour enfants du mercredi est resté stable. Les séances d'entraînement ont lieu tous les mercredis de 16h à 18h au tennis couvert de Villers-Allerand.

Le groupe adulte continue de progresser et organise des sorties les mercredis de 16h à 18h, ainsi que les dimanches matin. De plus, grâce à notre association avec le DAC, il est possible de participer à deux séances d'entraînement au CREPS les mardis et vendredis de 18h30 à 20h avec des entraîneurs diplômés.



En 2024, la randonnée du lundi de Pentecôte se déroulera le 20 mai avec 3 parcours 6 kms, 10 kms et 15 kms.

La course par couple change de concept et se déroulera désormais le même jour que la randonnée du lundi de Pentecôte le 20 mai. Elle restera une course par couple mais en format trail en forêt sur le parcours des 10 kms de la randonnée.

Nous organiserons par la même occasion un trail individuel de 15 kms sur ce même parcours.



Contacts CAVAM
Christian OSWALD - 06.45.48.44.55
alexhaas@hotmail.fr / cavam.e-
monsite.com



La parole aux associations

La société communale de chasse des patis de Villers-Allerand

Une nouvelle saison de chasse a débuté le dimanche 29 octobre 2023. Elle se terminera le dimanche 25 février 2024.

Horaire : de 8h à 14h environ

Les zones chassées sont matérialisées par des panneaux de chasse normalisés, et les dates sont publiées sur le site internet communal et affichées sur le panneau électronique.

Pour le confort de tous les usagers de la forêt communale, les actionnaires de la société de chasse participent à l'entretien du périmètre de la zone de chasse, ce qui comprend le débroussaillage, la coupe des arbres tombés, la tonte des allées etc...

Merci à l'avance pour votre vigilance lors des journées de chasse,

Le président, Jean-Paul Michau

Renseignements : jpmichau51@icloud.com

Dates chasse Saison 2023-2024

Dimanche 12 Novembre 2023

Dimanche 26 Novembre 2023

Dimanche 10 Décembre 2023

Dimanche 17 Décembre 2023

Dimanche 7 Janvier 2024

Dimanche 21 Janvier 2024

Dimanche 28 Janvier 2024

Dimanche 11 Février 2024

Dimanche 25 Février 2024



VOTRE CLUB CANIN A VILLERS ALLERAND

Le club de Villers Allerand est une association de passionnés d'éducation et de sport canin affiliée à la société Centrale Canine.

De l'éducation de base pour bien vivre avec son chien jusqu'au plus haut niveau de compétition, nos bénévoles accompagnent les propriétaires pour atteindre leurs objectifs.

Le club est ouvert toute l'année et propose de multiples disciplines, cours des chiots, éducation, obéissance, mordant sportif, autant d'activité qui répondent aux attentes des chiens et de leurs maîtres.

CONTACT

16 Rue des Prés Bonnets, 51500 Villers-Allerand

06.44.39.89.37

president.club.acva@gmail.com



Les Jardins de Villers

Il n'y a pas que nos jardiniers qui prennent plaisir à se retrouver chaque semaine, Chemin de la Fosse aux Prés.

Les Jardins de Villers attirent à présent de multiples visiteurs. Preuve que le lieu est accueillant et que la table est bonne. Si certains pensionnaires sont les bienvenus ... d'autres auraient pu passer leur chemin. Ce fut cette année le concours de l'idée la plus créative pour éloigner certains individus particulièrement voraces.



??
??

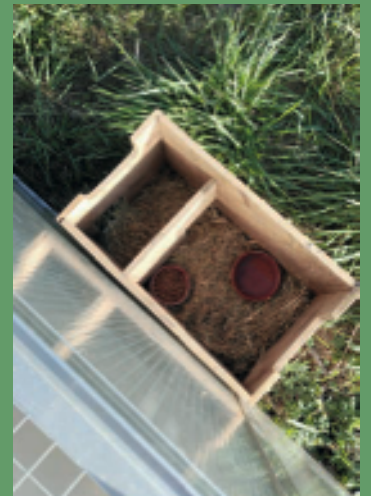
Les enfants,
Jouons ensemble
au jeu de l'intrus.
À votre avis, quels sont les
amis des jardiniers ?



Les Bonnes Affaires des Jardins

À LOUER

2 pièces de standing
Paille confortable renouvelée chaque
semaine. Boissons fraîches et croquettes
appétissantes.
Idéal pour une famille hérisson pendant la
période hivernale et une hibernation grand
confort !
Toutes les candidatures seront étudiées.



Les Jardins de Villers
jardinsdevillers@gmail.com



Des nouvelles de notre école

Lundi 4 Septembre 2023, une nouvelle rentrée scolaire pour notre école maternelle Roger Garitan, avec une nouvelle enseignante, Mme Caroline Bousseau. Nous l'avons rencontrée :

Je suis enseignante depuis plusieurs années et j'ai enseigné auprès de toutes les classes de la maternelle au CM2. Je suis ravie d'avoir été nommée sur l'école de Villers-Allerand, dans une petite école de village. La classe compte 17 élèves répartis dans les trois niveaux de maternelle (7 PS- 9 MS - 1 GS). C'est une chance pour nous tous de pouvoir évoluer avec ces effectifs, j'ai du temps pour chaque élève, pour réitérer, approfondir, étayer et remédier. Ce n'est pas toujours facile d'organiser les activités pour un triple niveau car les apprentissages sont adaptés en fonction du niveau de classe mais cela se fait petit à petit. L'avantage est que les plus jeunes sont poussés par les plus grands et que les plus grands ont à cœur de montrer, d'accompagner les plus petits. Je vois déjà l'évolution des plus jeunes depuis la rentrée, les habitudes se prennent au fur et à mesure. Véronique, l'ATSEM de l'école depuis toujours je pense, est une aide indispensable ! Elle sait où tout se trouve dans l'école et elle sait y faire avec les plus jeunes.



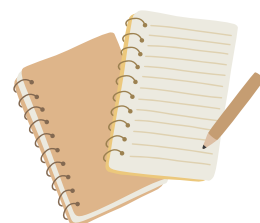
Tout au long de l'année les élèves vont acquérir des compétences et des connaissances attendues dans les programmes officiels en travaillant autour de projets comme notamment les saisons, les contes, le développement durable, l'alimentation, le jardinage et nous allons organiser des sorties en relation avec ces projets. Nous avons déjà effectué deux sorties nature : dans le village à la recherche des trésors de l'automne, puis à la cueillette de Muizon dans le cadre de la semaine du goût. Cette sortie nous a permis de cuisiner de la compote, les enfants ont adoré. Ils ont même rapporté chez eux un peu de la cueillette.

Nous allons également organiser un modeste marché de Noël au sein de l'école, pour les familles des enfants scolarisés uniquement, et grâce au concours des deux représentantes élues des parents d'élèves, Mmes Blondelet et Dubuis, qui ont à cœur autant que moi de faire vivre cette école. Les enfants vont confectionner tout au long de la prochaine période, des objets qui seront vendus, ils interpréteront devant leurs parents les chants appris pour l'occasion et nous pourrons nous réchauffer autour d'un chocolat chaud et d'une douceur.

En fonction de ce qui se passera l'année prochaine, il pourrait être envisagé d'étendre ce marché de Noël de l'école et rejoindre les autres stands sur la place de l'église début décembre, mais cela s'organise sur plusieurs mois.

EN DÉTAIL

- 1 classe unique de 17 élèves
- 7 en Petite Section
- 9 en Moyenne Section
- 1 en Grande Section
- 1 enseignante Mme Caroline Bousseau
- 1 Atsem Mme Véronique Houdeau
- Du périscolaire matin et soir
- et Une cantine



Des nouvelles de notre école



EN VRAC Projets / Activités 2023-2024

Un travail autour du pain avec notre boulangerie
Une sortie à la cueillette de Muizon
Des spectacles avec l'association Montval
Des temps d'échange avec la bibliothèque
De l'anglais
Une rencontre sportive avec l'école de Verzenay
Sorties natures
De la cuisine
...



Votre enfant est né(e) en 2021 ?
Rapprochez vous du secrétariat de mairie
ou du pôle territorial de Rilly-la-Montagne
pour préparer son inscription pour la
prochaine rentrée scolaire !



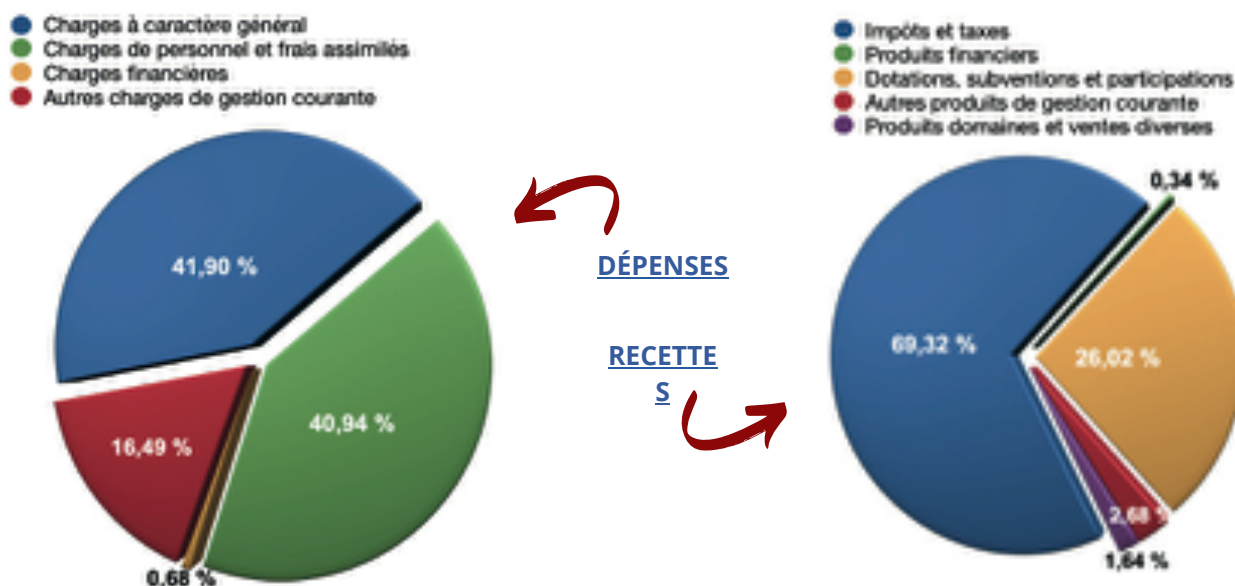
La Commune en chiffres

Comme chaque année la commune vous fait un état du dernier exercice comptable passé et une synthèse du budget à venir.

Cette dernière année comptable 2022 fait ressortir un excédent de fonctionnement et d'investissement de 149 000 €, ce qui permet de redémarrer au 1er janvier 2023 avec une trésorerie de 745 000 €.

Ces fonds seront bien utiles dans le financement des projets en cours, comme l'embellissement de la traversée de Montchenot, ou encore le parking de la rue du Voisin.

Ci-dessous et comme chaque année nous vous proposons des graphiques reprenant les différents postes de fonctionnement.

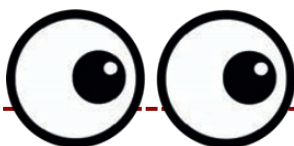


Budget 2023

Le nouveau budget 2023 à l'équilibre a été voté de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 305 000 €	280 000 €
Dépenses	1 305 000 €	280 000 €

Focus sur...



...vos impôts locaux

Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle est toutefois maintenue sur les résidences secondaires.

La taxe foncière est désormais la principale ressource financière des communes.

Le mode de calcul de l'impôt foncier associe valeur cadastrale et taux votés par les collectivités territoriales.

Ces deux paramètres sont déterminés de la façon suivante :

- la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égale à la moitié de la valeur locative cadastrale. Cette dernière correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Ce loyer est ensuite actualisé et revalorisé chaque année par l'État par rapport au niveau de l'inflation constatée au mois de novembre de l'année précédente. (+ de 7% pour cette année)
- le taux d'imposition est voté au sein de chaque collectivité territoriale.

Cette année encore, la Communauté Urbaine du Grand Reims comme le Conseil Municipal de Villers-Allerand ont voté un taux stable, inchangé par rapport à 2022 soit 1,45 % pour le Grand Reims et 29,68 % pour la commune.

Circulation et Stationnement au coeur du village



Dans le cadre de l'amélioration des conditions de circulation dans la traversée du village sur le CD 26, le maire a pris un **arrêté de restriction de circulation** limitant le passage des poids lourds à 12 tonnes hors desserte locale et autobus de tourisme. Cette mesure est désormais effective depuis la mise en place de la signalétique courant novembre. Afin de faciliter la giration des poids lourds au carrefour des rues du Voisin et Alphonse Hanin, le virage sera légèrement repris et des bordures placées dos à dos viendront renforcer le dispositif.

Ces mesures auront un effet positif sur la densité de circulation si toutefois les chauffeurs respectent cet arrêté. Nous solliciterons les forces de l'ordre pour le faire appliquer de façon la plus drastique possible.

Nous attendons également beaucoup en matière de circulation intramuros par la mise à disposition des habitants d'un **parking d'une vingtaine de places dans le Parc de La Volière**. Fin 2022, la commune a acheté au CHU de Reims une parcelle située dans le parc de la Volière. Deux bâtiments vétustes ont été démolis et deux autres sont en cours de réhabilitation.



Dès l'ouverture au public, la mise à disposition de ces places de parking signifiera l'*interdiction formelle de stationnement* en dehors des places dédiées qui servent d'écluse pour ralentir les véhicules et surtout une interdiction de stationner, à cheval sur le trottoir qui est réservé à l'usage des piétons. Outre la possibilité de parking, cet espace constituera pour les piétons une voie d'accès au jardin municipal de la mairie sans avoir à faire le tour par la place des Déportés ou la rue de la Ferme.

Les revêtements employés tant pour la bande de roulement centrale que pour les places de parking seront perméables à l'eau de pluie et ne constitueront pas un apport supplémentaire dans les réseaux existants.

Les bâtiments rénovés pourront accueillir des activités commerciales ou artisanales afin de dynamiser le village.

Comme chaque année nous avons sollicité nos partenaires gestionnaires de la voirie pour effectuer des travaux d'entretien : le département, au carrefour des rues du Voisin avec la rue de la Ferme et la rue André Faubert et le Grand Reims, dans les rues du Cimetière, de la Fosse aux Près et de la Ferme.

L'entretien quotidien est lui assuré par nos employés municipaux : rebouchage de petits nids de poules, nettoyage des avaloirs d'eau pluviale etc...



Menus travaux et grands projets

Projet de rénovation et d'embellissement de la traversée de Montchenot

L'abandon du projet de déviation du hameau de Montchenot par le département a incité les élus communaux à se pencher sur une solution alternative pour rendre cette traversée de village plus accueillante et surtout plus agréable à vivre pour ses habitants. Dès l'élection du nouveau conseil municipal en mai 2020, la mission Unesco a proposé ses services pour aider à la réalisation de ce projet qui constitue pour cette institution un test de coopération avec les communes.

Les différentes phases des travaux sont les suivantes :

- **Rénovation des réseaux humides :**

Pour mémoire, l'année 2022 a été marquée par la rénovation des réseaux humides par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

La canalisation d'alimentation en eau potable du hameau de Montchenot, victime de ruptures récurrentes a été entièrement renouvelée depuis la RD 26 et tous les raccordements individuels ont été changés.

Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales existants ont fait l'objet de diagnostics et, en fonction de leur état, la direction de l'eau du Grand Reims a programmé soit une rénovation intégrale soit un chemisage de l'intérieur des collecteurs.

Cette opération a été menée par le Grand Reims qui l'a entièrement financée.



- **Rénovation des réseaux secs :**

Le réseau électrique haute tension qui alimente Montchenot sera enfoui, de nouveaux transformateurs seront installés.

Le réseau moyenne et basse tension sera également enterré.

L'éclairage public sera refait à neuf avec des lampes «basse consommation» assurant l'éclairage de la bande de roulement et des trottoirs.

Les lignes téléphoniques et la fibre seront enterrées également.

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Marne (SIEM) coordonne et finance une grande partie de ces travaux qui se dérouleront en grande partie en 2023.



Chaque maison individuelle sera maintenant alimentée en électricité et téléphone par un réseau souterrain et l'ensemble des poteaux disparaîtra du paysage. Seuls subsisteront les nouveaux candélabres d'éclairage public équipés de lampes LED moins énergivores et plus performantes. La fin de cette deuxième phase de travaux est programmée pour décembre 2023.

Menus travaux et grands projets

Projet de rénovation et d'embellissement de la traversée de Montchenot

Viendra ensuite au printemps 2024, la touche finale, le plus important pour les riverains bien sûr mais pour tous ceux qui empruntent la RD 951.



Ce sera la réalisation des trottoirs, des places de stationnement, de l'aménagement paysager et de la bande de roulement de la voirie.

La bande de roulement des véhicules sera réduite à 6m50 pour limiter la vitesse.

La file tourne à droite au feu, en venant d'Épernay, sera supprimée pour son peu d'intérêt et sa dangerosité. Le tourne à gauche en venant de Reims sera maintenu.

Deux zones d'insertion (3ème file) seront édifiées pour les rues Pierre Hans et des Près Bonnet afin de faciliter l'entrée et la sortie des riverains. Le bitume sera le plus insonore possible.

Des places de stationnement seront créées tout au long de la traversée en matériau perméable sauf dans les zones sensibles où elles seront en béton désactivé de couleur claire, de même que les entrées charretières. Une voie piétonne, située en retrait des places de stationnement en matériau stabilisé de même couleur que le béton désactivé permettra la circulation des piétons en sécurité dans toute la traversée.

De grands massifs floraux seront répartis de façon symétrique de chaque côté de la voirie, chacun avec un thème particulier (agricole, forestier etc...). Les autres espaces seront engazonnés et les pieds de mur de façade pourront être végétalisés sous réserve de la signature d'une convention pour en garantir l'entretien de la part du propriétaire riverain et supprimés en cas de manquement aux obligations. Des arbres seront plantés dans l'espace situé au carrefour central et du mobilier urbain installé.

Les trottoirs en bordure des passages piétons seront traités qualitativement avec des dalles ou pavés.

Les travaux de voirie commenceront en 2024 quand tous les travaux d'enfouissement des réseaux seront terminés.

Nous avons pleinement conscience que la période de travaux est longue et pénible pour les habitants de la route nationale mais les riverains seront les premiers bénéficiaires de ce chantier. Ce chantier est également très difficile voire dangereux pour les ouvriers des entreprises qui interviennent en raison du nombre de véhicules qui transitent journellement. Automobilistes soyez vigilants et ralentissez aux abords du chantier !

Les modalités d'organisation du chantier 2024 et l'agenda ne sont pas encore finalisés et nous sommes en discussion avec le principal partenaire, le département de la Marne gestionnaire de la RD 951.

Nous espérons que le résultat final sera à la hauteur de vos attentes et que votre patience sera récompensée en vous permettant de bénéficier d'un environnement plus agréable et plus chaleureux.

Menus travaux et grands projets

Un bassin rétention d'eau sur le tunnel SNCF



La SNCF a décidé il y a plusieurs années *une mise en sécurisation du tunnel* de Rilly-la-Montagne à Germaine.

Notre commune est concernée par ces travaux car les terrains sont situés sur notre territoire communal bien que les parcelles appartenaient à la forêt domaniale du chêne à la Vierge.

Ce projet consiste en la mise en place d'un dispositif hydraulique comprenant la création d'un bassin de rétention de 25 000 m³, d'un regard de régulation, d'un merlon hydraulique et d'un fossé en béton longitudinal.

La SNCF a estimé indispensable la réalisation de cet ouvrage pour répondre aux inondations dûes à la montée en charge du ruisseau de la Germaine lors de fortes précipitations. Le dispositif va permettre également de rendre étanche la voûte du tunnel qui présentait plusieurs zones de percolations et d'infiltrations.

Les travaux d'abattage des arbres et le déminage du site ont été réalisés au cours de l'année 2022. Le déminage était indispensable en raison du bombardement du tunnel lors de la dernière guerre mondiale par l'aviation anglaise : celui-ci abritait une base de lancement de missiles V1 destinés à bombarder l'Angleterre.

Les travaux du bassin proprement dits ont commencé en mai 2023 et seront terminés fin novembre.



Le rôle de la commune dans ce dossier n'est pas négligeable. Les discussions entamées depuis 2017 avec la SNCF d'un côté et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, l'Office National des Forêts, la commune ... de l'autre, ont permis de réduire le volume de rétention du bassin : la solution initiale prévoyait un bassin de 51 000 m³ et la solution retenue en fin d'étude est de 25 000 m³. Nous avons également insisté sur l'intégration paysagère car le site est très fréquenté par les promeneurs, randonneurs, vététistes.

La route forestière, dite chemin de service sera entièrement bordée par une haie d'arbustes et de végétaux d'origine locale qui permettra de masquer l'ouvrage et par un grillage nécessaire à la sécurisation du lieu.

La forêt autour du site sera remise en état, un îlot de sénescence verra le jour, la Germaine reprendra son cours et les chemins seront rendus aux promeneurs.

L'ouvrage ainsi créé doit permettre au trafic ferroviaire de ne plus être interrompu lors des crues dites centennales qui, en raison des conditions climatiques, risquent de devenir plus fréquentes.

Brûler les déchets verts, c'est interdit !

Il est désormais interdit de brûler les bio-déchets (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs.

En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

La Commune ne délivrera donc plus d'autorisation exceptionnelle de brûler les végétaux, inutile d'en faire la demande.

Et nos employés municipaux
montrent l'exemple en broyant les
végétaux résidus des tailles !
Et vous ?



La commune s'associe au Grand Reims dans le cadre de l'action « les Chemins du Vivant »



Nous avons été contactés en Juin 2022 par le Grand Reims comme plusieurs communes des coteaux champenois allant de Villers-Allerand jusqu'à Trépail sur un projet de lancement d'initiatives visant à *développer la biodiversité sur la zone reliant nos forêts au bassin de la Vesle à Reims.*

Intéressée par l'idée de créer un **corridor écologique** à travers cette campagne agricole et déboisée entre Villers-Allerand et Champfleury, la commune s'est donc investie pour amener sa pierre à l'édifice à ce beau projet.

Nous espérons que le sujet se concrétise dans les semaines à venir par la plantation d'une haie le long du chemin qui part de l'ancienne station d'épuration vers le Mont Tisset sur une distance d'environ 1KM (projet entièrement subventionné par le grand Reims).

Le projet de jonction avec le massif boisé représente au total 2,3 km de plantations mais ce premier pas suscitera, nous l'espérons, d'autres bonnes volontés pour continuer ce chemin du vivant jusqu'à destination.

Développement Durable

Depuis le 1er Janvier 2023, les consignes de tri de nos déchets ont évolué !
Une seule question à se poser : est-ce un emballage ou un papier ?



Tous les emballages en métal, en carton ou en plastique, les briques alimentaires et les papiers sont à trier dans le bac jaune. Désormais, les barquettes, sacs, sachets, films, tubes, pots de yaourts, de crème, de cosmétique, filets, sont triés comme les autres emballages.

Mais qu'est-ce qu'un emballage ? Un emballage permet de contenir un produit, de faciliter son transport ou sa mise en rayon, qu'il soit en plastique, papier, métal ou verre. Il sert à conserver et à protéger, à éviter que le produit ne soit abîmé voire cassé, à regrouper plusieurs produits et à informer le consommateur. (source : Citéo)

Quels sont les bons gestes à adopter ?

Pour bien trier, pas besoin de se compliquer la vie ! Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider et les déposer en vrac,

Pour faciliter le travail du personnel du centre de tri, bien les séparer les uns des autres !



Les déchets en chiffres du Grand Reims (données 2021)

Ordures Ménagères (poubelle bordeaux) : 248 kg/an/hab (moyenne nationale 268 kg)

Les ordures collectées sont transférées vers une unité de valorisation énergétique, Remival à Reims ou Aureade à la Veuve. La production d'électricité est de 5 353 Mwh à Remival et de 58 150 Mwh à Aureade et la production de chaleur de 62 776 Mwh à Remival. Les résidus totaux sont 17 842 tonnes de mâchefers, 833 tonnes de ferrailles et 3 493 tonnes de Refiom (résidus d'épuration des fumées d'incinérations des ordures ménagères).

Tri (poubelle jaune) : 55 kg/an/hab (moyenne nationale 49 kg)

dont : papiers 33%, cartons 32% ; emballages plastiques 14%, métaux 4%, briques alimentaires 3%, erreurs de tri 14%.



Les conteneurs à verre aériens ou enterrés



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre

Je peux y DÉPOSER MES EMBALLAGES MÉNAGERS EN VERRE VIDÉS de leur contenu, uniquement de 7 h à 22 h.

- Sont exclus la vaisselle, les plats et les miroirs, à déposer en déchetterie.
- Les ampoules sont à déposer chez les revendeurs ou en déchetterie dans des conteneurs prévus à cet effet car elles contiennent beaucoup de polluants.
- Il y a 855 conteneurs à verre sur le territoire du Grand Reims, donc forcément un à proximité de chez vous. (localisation sur www.grandreims.fr)

Bon à savoir

En apportant vos verres dans les conteneurs, vous soutenez des projets associatifs locaux en lien avec la préservation de l'environnement ou la qualité de vie.

Et le Verre bien trié : c'est 4 fois moins cher qu'en ordures ménagères !

Une bouteille déposée dans un conteneur à verre coûte 4 cts pour être collectée et recyclée. Mise dans les ordures ménagères, elle coûte 18 cts,

Et encore pire : mise dans le bac de tri, elle coûte même 10 fois plus cher, sans parler des risques réels pour le personnel trieur. Alors trions bien le verre ! Il fait fonctionner l'économie locale car il est collecté, affiné et réutilisé avec des entreprises du territoire et nous optimisons en plus le coût de gestion de nos déchets.

Vos vêtements ont de l'avenir : réparez-les, vendez-les ou donnez-les !

L'analyse du contenu des poubelles d'ordures ménagères prouve qu'elles contiennent encore en moyenne 10 kgs par habitant et par an de textiles. Mis dans la poubelle, ils sont incinérés et représentent un surcoût important pour la collectivité sans compter la perte environnementale et sociale. Il est possible et facile de faire mieux : on vous dit comment et pourquoi.

4 solutions pour leur donner une seconde vie :

- Les réparer ou les transformer : Quelques points de couture suffisent parfois pour les réparer. De nombreuses associations proposent des cours de couture pour apprendre à réparer ou customiser un vêtement, pour lui redonner un look plus actuel et personnalisé.
- Les donner à des associations caritatives ou d'économie sociale et solidaire : apportez vos vêtements, vos chaussures par paire, et votre linge de maison propres et secs. Voici des associations locales : Service du vêtement, F.R.I.P.E Emmaüs, Croix Rouge Française, Secours Populaire Français, Equilibre Marne SOS Bébés, Foyer Protestant.
- Les revendre par internet, dans des dépôts-ventes ou lors de brocantes.
- Les donner dans des points d'apport volontaires: tous les TLC (*Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures*) usagés peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. Actuellement 252 points d'apport volontaire sur le territoire communautaire sont mis en place par différents collecteurs parmi lesquels Le Relais, F.R.I.P.E. Emmaüs, et Ecotextile. Plus de 1 000 tonnes de textiles, linges et chaussures y ont été collectées en 2021, soit 3,6 kg par habitant. Localisez le point d'apport le plus proche de chez vous : www.grandreims.fr/conteneurs-a-textile



Nouveau!

Avec le **Bonus Réparation**, bénéficiez de réductions pour réparer vos vêtements et chaussures. Appliqué directement au moment du paiement, le Bonus Réparation est lancé chez les **réparateurs labellisés Refashion**. Bénéficiez de réductions pour faire réparer vos vêtements et chaussures et leur donner une nouvelle vie ! Réparer c'est faire durer et c'est bon pour votre porte-monnaie !



Les points d'apport textiles*

- Je peux y déposer **LES VÊTEMENTS, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES LIÉES PAR PAIRE, PROPRES ET SECS** dont je n'ai plus l'usage (car troués par exemple), **dans un sac fermé de 30 litres maximum**.
- **Tous les textiles ont une seconde vie** (réemploi ou valorisation) grâce aux entités de l'économie sociale et solidaire.
- Il y a **232 conteneurs à textile sur le territoire du Grand Reims** (localisation sur www.grandreims.fr ou <https://refashion.fr/citoyen/fr>).

C'est trié ... Et après ?

- Vous réduisez votre impact environnemental,
- Vous participez ou générez une dynamique d'activité et d'emploi d'insertion notamment,
- Vous favorisez l'accessibilité aux produits d'occasion,
- Vous permettez la création de nouvelles matières premières grâce au recyclage.

Selon leur état les articles seront majoritairement reportés ou recyclés. Refashion est l'éco-organisme* en charge de la filière textile. Dans son dernier rapport annuel publié, il rappelle que les textiles collectés sont triés dans l'un des 66 centres de tri conventionnés (51 en France et 15 ailleurs en Europe). Refashion est garant d'une traçabilité des déchets collectés dans ces centres conventionnés. De plus le Grand Reims est vigilant sur le réemploi de vos textiles au niveau local.

* éco-organisme : structure à but non lucratif qui permet aux producteurs de produits et d'équipements de remplir leurs obligations de collecte des déchets, lorsque les biens produits arrivent en fin de vie. Il fait aussi le lien entre les différents acteurs de la chaîne de production et d'utilisation, dans le but d'optimiser la filière de gestion des déchets.

Bien vivre ensemble

Le remisage des bacs est obligatoire pour limiter l'encombrement des trottoirs et ne pas gêner la circulation des piétons.

Le règlement communautaire de collecte des déchets prévoit que :

- **Le bac d'ORDURES MENAGERES** (bac bordeaux) doit être sorti à partir de 18h00 le lundi soir et rentré dans les plus brefs délais après le passage du camion, le mardi après-midi au plus tard.
- **Le bac de TRI (bac jaune)** doit être sorti à partir de 18h00 le jeudi et rentré dans les plus brefs délais après le passage du camion, le vendredi après-midi au plus tard.



En dehors de ces créneaux, la présence de vos poubelles sur les trottoirs ou dans l'espace public n'est pas autorisée.

En cas de non-respect de cette réglementation la sanction encourue est une contravention de 35 € et jusqu'à 750 € en cas d'encombrement entravant la liberté ou la sûreté de passage sur la voie publique.

Nous comptons sur votre participation et votre civisme à la bonne application de ces règles du vivre ensemble.

Réduire sa vitesse pour la sécurité de tous !

Une étude réalisée courant mars 2023 à Villers-Allerand sur la circulation au coeur du village a fait apparaître que, en moyenne, plus de 80 % des véhicules légers ne respectent pas la limitation de vitesse à 30 kms/h !!

- Plus on roule vite, plus la distance d'arrêt augmente. Et inversement.

Sur route sèche, avec de bons pneus :

– à 50 km/h, on parcourt 27,5 mètres pour s'arrêter,

– à 30 km/h, on parcourt 13,5 mètres, soit une distance moitié plus courte !

Ce n'est pas rien s'il faut s'arrêter pour laisser un piéton...

- Plus on roule vite, plus le champ de vision rétrécit. Et vice-versa.

Quand on regarde devant soi :

– à 50 km/h, on voit sur 90°

– à 30 km/h, on voit jusqu'à 120°

Ça peut être utile en ville, dans le trafic dense qui mêle voitures, motos, vélos, enfants, seniors...

- Rouler doucement ne fait pas perdre de temps.

Les études montrent qu'en milieu urbain :

– quand la limitation de vitesse est fixée à 50 km/h, on roule en moyenne à 18,9 km/h

– quand la vitesse est limitée à 30 km/h, on roule en moyenne à 17,3 km/h

Perdre 18 secondes par kilomètre, soit 6 minutes sur 20 km, ce n'est pas vraiment perdre du temps...

source : preventionroutiere.asso.fr



Petit guide à l'approche de l'hiver

- En hiver comme aux autres saisons, il est nécessaire d'entretenir le trottoir aux abords de votre habitation pour des questions de sécurité : gel, neige, et même feuilles peuvent les rendre glissants et dangereux, il en va de votre responsabilité !
- Des bacs à sel seront répartis dans les rues du village pour vous permettre de déneiger et sécuriser les abords de vos habitations. Merci de ne pas vous servir en prenant des sacs entiers pour vos besoins personnels.
- Veillez à ce que le stationnement de votre véhicule ne gêne pas les engins de salage ou de déneigement !



Aux propriétaires de chiens

- votre animal doit être tenu en laisse au cours de vos promenades et vous devez être à même de le maîtriser,
- vous devez ramasser ses déjections,
- votre animal ne doit pas causer de nuisances sonores à votre voisinage,
- votre animal ne doit pas divaguer sans son maître.

Quelques notions de bon sens pour permettre à tous de profiter au mieux de notre cadre de vie.



Près de chez vous



Les mercredis et également pendant les vacances scolaires, un centre aéré accueille les enfants de 3 à 11 ans. Situé à Rilly-La-Montagne, il est géré par le pôle territorial, le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire.

Au programme : des jeux, des sorties, de la cuisine, de la motricité.... Les vacances donnent lieu à des activités sur un thème particulier.

Renseignements et inscriptions :
<https://vesle-montagne-de-reims.grandreims.fr/enfance-jeunesse>

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales...

À moins de 30 minutes de chez vous, les conseillers France services vous accompagnent dans toutes vos démarches numériques du quotidien.

FRANCE SERVICES SILLERY

2 rue du pressoir
51500 SILLERY

03.26.07.29.17
franceservices@sillery.fr

Béregère et Carine vous accueillent

lundi 10h/12h – 14h/18h30
mardi 10h/12h – 13h/19h
mercredi 10h/12h – 14h/17h
jeudi 10h/12h – 15h/17h
vendredi 10h/13h

Nos commerces

Boulangerie - Pâtisserie - Traiteur « Le Trio »

26b route nationale à Villers-Allerand
du lundi au samedi de 6h30 à 20h
et le dimanche de 6h30 à 19h30
03.26.49.86.31
contact@boulangerie-letrio.fr



Une Histoire de Fleurs

46 route nationale
Villers-Allerand
unehistoirededefleurs.com
06.84.39.12.80



Restaurant Le Grand Cerf

50 route nationale à Villers-Allerand
le-grand-cerf.fr
Réservations et ventes à emporter
03.26.97.60.07
legrandcerf51500@gmail.com



Et retrouver-les Place des déportés

Le Mardi



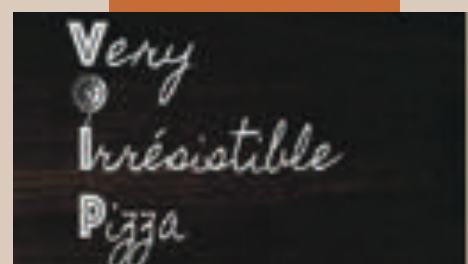
07.68.49.35.95

Le Jeudi



06.80.03.43.59

Le Vendredi



06.01.29.67.99

Les Pierres Meulières

par Wily Dubos

Les pierres meulières comme leur nom l'indique sont des pierres pour les meules à grain.



Les trois centres d'extraction de pierres meulières dans le bassin Parisien étaient La Ferté sous Jouarre, Montmirail-Saint Martin d'Ablais et vers le plateau de la montagne de Reims.

Il y en a eu en abondance sur le plateau forestier du domaine de Villers-Allerand avec des bancs de 5 m d'épaisseur. Ces bancs fournissaient de grandes meules. Le meulier extrayait les meules en famille, avec un ouvrier, ou un apprenti meulier. Au moment où l'apprenti devenait maître il y avait un rituel qui consistait à faire semblant de le battre avec un bâton. Une façon de lui dire qu'il devait *conserver le secret de fabrication, de la connaissance des meules, s'entraider, n'avoir point d'envie l'un contre l'autre.*

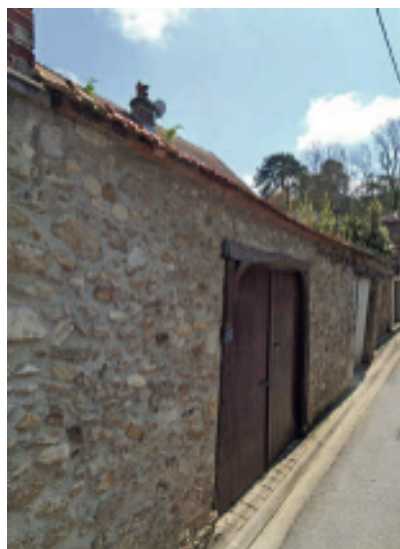
On extrayait les meules entières directement sur place dans la forêt avec des coins des marteaux spéciaux des leviers, des crics, des pics. On affinait la meule sur place. On perçait le trou central pour la trémie.

Les meules étaient transportées dans des charriots bordés de cerceaux de bois pour éviter qu'elles s'écornent, et ensuite par eau depuis les ports d'Epernay ou de Port à Binson.

Le prix de la meule était payé aux meuliers soit en argent soit en blé ou en vin. Il y avait des contrats annuels ou de plus longue durée entre le meulier et son marchand financier habitant Epernay. Les marchand financiers détenaient un véritable monopole, étant les seuls autorisés à faire des transactions pour vendre les meules aux meuniers.



La pierre meulière, au 17ème et 18ème siècles, a été aussi employée comme pierre de construction. Beaucoup de nos maisons et murs sont constituées de pierres meulières.



Murs d'enceinte et maisons en pierres meulières dans les rues les plus anciennes du village



Le Moulin des Pleuches ou Villa des trois clochers



Nouvel habitant depuis le 1er Janvier 2023 ?

Venez rencontrer l'équipe municipale
de Villers-Allerand Montchenot
à l'occasion de la cérémonie des vœux
le **VENDREDI 12 JANVIER 2024** à 19h

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
avant le 29/12/2023

par mail ou téléphone
Mairie de Villers-Allerand Montchenot
3 rue du plat pain 51500 Villers-Allerand
03.26.97.62.91 - mairie@villers-allerand.fr

VILLERS-ALLERAND
MONTCHENOT

2024

Carnet Pratique

Agenda 2023 - 2024

- Dimanche 3 décembre 2023 - à partir de 16h : **Féeries de Noël**
- Samedi 13 janvier 2024 : **Loto du CCAS (sur inscription en Mairie)**
- Mercredi 8 mai 2024 - 11h - Place des déportés : **Cérémonie commémorative**
- Lundi 20 mai 2024 : **Randonnée de la Pentecôte et Trail (CAVAM)**
- Dimanche 9 Juin 2024 : **Élections Européennes**
- Samedi 29 Juin 2024 - 19h - Parc de la petite barbarie : **Fête de l'Été**
- Samedi 31 août et Dimanche 1er Septembre 2024 : **Villers en Fête**

Répertoire

• **École Roger Garitan** : 03.26.97.65.30
ce.0510445G@ac-reims.fr

• **La Récré** : Guénaëlle Grégoire
larecre.villers@gmail.com

• **Jardins Partagés** : jardinsdevillers@gmail.com

• **Club Athlétique (CAVAM)** : Christian Oswald
06.45.48.44.55

• **Tennis Club (TCVAM)** : Frédéric Courteix
tcvillersallerand@gmail.com

• **Yoga** : Julie Thiebaut - 06.08.12.58.07

• **Club Canin** : Romain Landerieux
president.club.acva@gmail.com

• **C.C.A.S** : Mairie - 03.26.92.62.91

• **ADMR** : 03.26.47.19.52 -
admr.lu@ludes.fede51.admr.org

• **Bibliothèque** : Kathy Chamoret 03.26.47.19.49

• **Foyer des Jeunes** : Alain Bouvier

• **Société de Chasse** : Jean Paul Michau jpmichau@sfr.fr

• **Grand Reims** : grandreims.fr

• **Pôle Territorial CCVCMR** : ccvcmr.com 03.26.49.19.06

Assistantes maternelles

Mme Bellotte Catherine 06.16.25.08.83

Mme Courteix Estelle 06.69.53.10.44

Mme Testa Béatrice 06.68.81.71.03

Bibliothèque

Place des déportés

Horaires d'ouverture :

Mardi de 15h à 17h

Jeudi de 9h à 11h

Vendredi de 16h30 à 19h

Samedi de 9h à 11h

Tél : 03.26.47.19.49

biblio.villersallerand@gmail.com

Dates chasse Saison 2023-2024

Dimanche 26 Novembre

Dimanche 10 Décembre

Dimanche 17 Décembre

Dimanche 7 Janvier

Dimanche 21 Janvier

Dimanche 28 Janvier

Dimanche 11 Février

Dimanche 25 Février

Déchèterie de Rilly-La-Montagne

Les lundi, mardi, jeudi, samedi 9h à 12h

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le vendredi de 14h à 18h



Notre secrétaire de Mairie vous accueille :
Lundi / Jeudi de 17h à 18h30 - Mardi / Vendredi de 10h à 12h
Le mercredi de 13h30 à 16h
Tél : 03.26.97.62.91
Mail : mairie@villers-allerand.fr
Site internet : villers-allerand.fr / Appli CentoLive
Facebook-Instagram : Bulles De Villers



Comité rédactionnel : Estelle Courteix et Bernard Weiler.

Et avec la participation de Gaëlle Floch, Jean-Pierre Cocquelet, Didier De Amarin, Wily Dubos